

Le 18 novembre 2019

**La Région prend des mesures pour prévenir les risques liés au radon dans les lycées normands**

En lien avec l’Agence régionale de la santé (ARS) et comme le prévoit la règlementation (\*), la Région Normandie effectue depuis plusieurs années des mesures du taux de radon dans les lycées normands des départements considérés « à risque » : le Calvados, l’Orne et la Manche. Les départements de la Seine Maritime et de l’Eure ne sont pas concernés

Le radon est un gaz naturel radioactif produit surtout par certains sols granitique et volcanique ainsi que par certains matériaux de construction. S’il fait naturellement partie de notre environnement, le radon peut néanmoins impacter la santé **en cas d’exposition régulière et sur une longue durée (plusieurs décennies)**. A l’air libre, sa concentration est faible, il est dilué par les vents.

La dernière campagne qui a été menée en 2019 pour déterminer les niveaux de radon dans les établissements a montré que certains établissements étaient encore concernés par la problématique (selon la nouvelle réglementation de juillet 2018 qui abaisse la norme à 300 Bq/m3 d'air), à des degrés plus ou moins importants selon le taux d'occupation par les usagers.

Par mesure de précaution et sur les préconisations de l’ARS, il a été décidé suite aux résultats de la campagne de :

* fermer temporairement les deux salles informatiques concernées par cette pollution au lycée Robert de Mortain à Mortain ;
* fermer temporairement les deux salles de classe (salle informatique et salle de radiologie) concernées par cette pollution au lycée Guéhenno de Flers.

Les services et les moyens de la Région sont d’ores et déjà mobilisés pour que la fermeture de ces salles soit la plus courte possible et que l’impact sur le fonctionnement des établissements soit moindre.

La Région qui a déjà réalisé près de 390 000 euros de travaux depuis 2016 pour lutter contre cette pollution, va poursuivre ses actions pour améliorer la situation dans l’ensemble des lycées normands concernés par la problématique du radon.

Les chefs des établissements ont été informés par la Région.

Afin de répondre aux éventuels questionnements, la Région Normandie et le Rectorat organisent des réunions d'information et d'échanges associant l'Agence régionale de la Santé :

* le mardi 26 novembre à 18h30 au sein du lycée Robert de Mortain à Mortain ;
* le vendredi 29 novembre à 18h30 au sein du lycée Guéhenno de Flers.

Les résultats des analyses, les investissements prévus par la Région et les mesures de gestion des espaces mises en œuvre par le lycée seront présentés à cette occasion.

*(\*) L’arrêté du 22 juillet 2004, relatif aux modalités de gestion du risque lié au radon, impose ainsi aux propriétaires d’établissements recevant du public d’effectuer des mesures pour déterminer les niveaux d’exposition au radon, dans certains départements à risque.*

Contact presse :

Charlotte Chanteloup – tel : 02 31 06 98 96 / 06 42 08 11 68

[charlotte.chanteloup@normandie.fr](mailto:charlotte.chanteloup@normandie.fr)